

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024 CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional d'Equitation Corse se tiendra le :

Jeudi 05 décembre 2024 à 10h00

en visioconférence, lien vers la réunion :

https://us02web.zoom.us/j/87161605458?pwd=YiYF8Y6GN4bONG39BEoVTIfmARB7r5.1

Les membres actifs du Comité Régional d'Equitation Corse au 31 août 2024 pourront voter exclusivement par internet du samedi 23 novembre 2024 à 08h00 au jeudi 05 décembre 2024 à 14h30

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CRE).

ORDRE DU JOUR:

- 1. Rapport moral et quitus 2024,
- 2. Rapports financiers et quitus 2024,
- 3. Budget prévisionnel 2025,
- 4. Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Le jour de l'Assemblée générale, les membres actifs pourront voter par internet jusqu'à 14h30.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRE Corse https://www.cre-corse.fr/. Les statuts et règlement intérieur du CRE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlement intérieur).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet continuera **jusqu'au jeudi 12 décembre 2024 à 14h30.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde Assemblée réunie sans condition de quorum le **jeudi 12 décembre 2024 à 10h00** en visioconférence. Lien vers la réunion :

https://us02web.zoom.us/j/88307261277?pwd=x9fHVq9BPzRIaQqurcqbT2vmbGcUz5.1

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Laurent DUBORGET Président du CRE Corse